11879/17 CDR 123

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 septembre 2017 Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 septembre 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination de deux membres du Comité des régions, proposés par la Roumanie



Bruxelles, le 11 septembre 2017 (OR. en)

11879/17

CDR 123

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil		
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil		
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination de deux membres du Comité des régions, proposés par la Roumanie		
	- Adoption		

- 1. Par lettres datées du 13 juillet 2016 et du 18 janvier 2017, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin des mandats de M. Vasile Silvian CIUPERCĂ et de M. Adrian ŢUŢUIANU, membres du Comité des régions¹.
- 2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

11879/17 ms/CS **DPG** FR

^{5595/17} CDR 5 et 7455/17 CDR 52.

- 3. En application de cette disposition, le gouvernement roumain a proposé de nommer², en tant que membres, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M. Marius Horia ȚUŢUIANU, President of Constanța county council,
 - M. Bogdan Andrei TOADER, President of Prahova county council.
- 4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 11878/17 CDR 122.
- 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.

 $\begin{array}{ccc} 11879/17 & \text{ms/CS} & 2 \\ \text{DPG} & \textbf{FR} \end{array}$

² 11877/17 CDR 121.